

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA SECURITE SOCIALE ET DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° 07/661 ANTS du 6/II/87
DGPOL.08/LB

Portant intégration et nomination de Monsieur MAYOULOU Emmanuel dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers (Administration Générale).

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 juillet 1979 ;
(/u la loi n° 075/84 du 7/12/84, portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23/8/1984, portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3/2/1962, portant statut général des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21/6/1958, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/481 du 29/12/62, fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des SAF ;
(/u le décret n° 62/130/ME du 9/5/1962, fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5/7/62, fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5/7/1962, fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3/2/1962, portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5/7/62, relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63-81/FP-BE du 26/3/1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24/2/1967, réglant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31/12/1974, abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 84/856 du 8/8.84, portant nomination du Premier Ministre ;
(/u le décret n° 87/481 du 20/08.87, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 87/482 du 20/08.87, portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/260 du 5/3/1985, déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;
(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé.

DECRETE :-

.../...

ARTICLE 1er : En application des dispositions du Décret 62/426 du 29 12.62, susvisé, Monsieur MAYOULOU (Emmanuel), né le 13 Décembre 1958 à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées, Spécialité : Economie du Système Agro-Alimentaire, obtenu à l'Université de Nantes (France), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des services Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur des SAF Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministère du Développement Rural.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera. /-5

BRAZZAVILLE, le 6 NOVEMBRE 1987

Par le Premier Ministre,

Le Garde des Sceaux,

Ministre du Travail, de la Sécurité Sociale et de la Justice,

Commandant Diplômé KIMBEMBE.

Ange Edouard POUNGUI.

AMPLIATIONS :

JORPC..... 1
DGFP/DGPE... 3
DGFP/BST.... 1
D.G.B..... 3
D.C.F..... 1
H.D.R..... 2
SGDR..... 2
INTERESSE... 1
DOSSIER..... 3
SGG/BC..... 2./-